

Mardi 5 décembre 2023

Lettre d'Information 2023/104

Région PACA - Subvention Festivals

Chère adhérente, Cher adhérent,

Vous trouverez ci-dessous :

- une information sur les dépôts de demande de subvention 2024 pour les festivals
- le formulaire d'inscription à un webinaire dédié proposé par la DRAC, le CNM et COFEE
- les dates limites de dépôt, suivant votre région d'intervention

1. Festival : ouverture de la plateforme dédiée au dépôt des demandes de subvention

Trois types d'aide sont prévues :

- une aide ponctuelle
- une aide triennale
- une aide transversale

Pour rappel, l'aide ponctuelle ne peut intervenir au maximum qu'à deux reprises, et l'aide triennale est destinée à financer des festivals structurants permettant la présence d'une esthétique ou d'une discipline peu représentée au sein du territoire concerné.

Une attention particulière sera portée pour cet exercice sur les aides transversales, qui visent à soutenir une démarche de transition, de quelque nature que ce soit, du projet artistique, culturel et/ou d'établissement.

⚠ Région PACA clôture du dépôt des dossiers : 31 janvier 2024.

Déposer votre dossier

2. Webinaire dédié aux aides transversales en faveur des Festivals (Spectacle vivant et arts visuels)

Un webinaire est organisé par la DRAC PACA sur les aides transversales en présence du [Centre National de la Musique \(CNM\)](#) et du [Collectif des festivals éco-responsables et solidaires \(COFEES\)](#) de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

📅 Quand ? Le 12 décembre 2023 à 10h

Le lien de connexion vous sera envoyé la veille de l'événement par la DRAC.

Inscription webinaire

3. Les dates limites de dépôt, suivant votre région d'intervention :

Auvergne-Rhône-Alpes : 15 mars 2024, 23h59	Occitanie : 29 février 2024, 23h59
Bourgogne-Franche-Comté : 15 mars 2024, 23h59	Pays de la Loire : 29 février 2024, 23h59
Bretagne : 15 mars 2024, 23h59	Provence-Alpes-Côte d'Azur : 31 janvier 2024, 23h59
Centre-Val de Loire : 15 mars 2024, 23h59	Guadeloupe : 31 janvier 2024, 23h59
Corse : 15 mars 2024, 23h59	Guyane : 15 mars 2024, 23h59
Grand Est : 15 mars 2024, 23h59	La Réunion : 15 janvier 2024, 23h59
Hauts-de-France : 31 janvier 2024, 23h59	Martinique : 31 janvier 2024, 23h59
Ile-de-France : 15 janvier 2024, 23h59	Nouvelle Calédonie : 15 mars 2024, 23h59
Normandie : 01 mars 2024, 23h59	Mayotte : 15 mars 2024, 23h59
Nouvelle-Aquitaine : 15 mars 2024, 23h59	Saint-Pierre-et-Miquelon : 15 mars 2024, 23h59

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général